



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

19 février 2026

Habitat – Convention ALEC – Mobilisation des pros dans le cadre du PACTE

**N° de la délibération
2026-122**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

La convention avec l'ALEC est prévue dans le cadre du volet d'accompagnement des professionnels du Pacte territorial : organisation d'événements pour mobiliser les professionnels sur la rénovation énergétique de l'habitat ou comme prévu en 2026 sur le sujet de l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Il est proposé de renouveler la convention sur une durée de 2 ans avec les axes suivants :

- ✓ Qualification des professionnels du territoire
L'ALEC07 se propose de qualifier et remettre à jour le fichier professionnel annuellement. C'est une étape clé pour structurer le réseau des professionnels et les mobiliser sur des actions concrètes. La qualification du fichier professionnel consiste à recenser, analyser et structurer les informations en coopération avec Arche sur les acteurs locaux de la rénovation énergétique afin de mieux connaître les professionnels, leurs compétences, leurs besoins et leur disponibilité.
- ✓ Mobilisation des professionnels de la rénovation

La préparation et l'animation de 6 actions de mobilisation des professionnels de la rénovation sur 2 ans.
L'organisation générale de ces animations sera co-construite avec ARCHE Agglo.

Le coût de ces missions s'élève à 6 500€ /an.

Considérant le projet de convention avec l'ALEC ;

Considérant l'avis de la commission du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention avec l'ALEC ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET

Date de signature : 02/03/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 007-200073096-20260226-DELIB_2026_122-DE

